

SCoT RHÔNE PROVENCE BARONNIES  
Syndicat mixte

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
N ° 2/2020  
Séance du 09 décembre 2020  
Régulièrement convoquée le 02 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 09 décembre à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni à la Halle de Dieulefit, sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Joseph AIESI, Mme Véronique ALLIEZ, M. Bruno ALMORIC, M. Jean-Noël ARRIGONI, M. Marc-André BARBE, M. Sébastien BERNARD, M. Didier BESNIER, M. Yves BOYER, M. Daniel BUONOMO, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Julien CORNILLET, M. Yves COURBIS, Mme Marie FERNANDEZ, Mme Rosy FERRIGNO, Mme Christine FOROT, M. Alain GALLU, M. Jean-Michel LAGET, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Pierre LO MANTO, Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Christophe MATHON, M. Jean-Paul MAZEL, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Marietta MIGNET, Mme Geneviève MORENAS-MORIN, M. Eric PHELIPPEAU, Mme Brigitte PUJUGUET, Mme Christelle RUYSSCHAERT, M. Olivier SALIN, Mme Fabienne SIMIAN, Mme Pascale TOLFO, M. Daniel VEILLY.

POUVOIRS : M. Patrick ADRIEN (pouvoir à Jean-Noël ARRIGONI), M. Jean-Michel AVIAS (pouvoir à Mme Marie FERNANDEZ), Mme Nelly BODARD (pouvoir à M. Joseph AIESI), M. Philippe BOUNIARD (pouvoir à Mme Pascale TOLFO), Mme Fabienne CARMON (pouvoir à M. Jean-Noël ARRIGONI), M. Fermin CARRERA (pouvoir à M. Julien CORNILLET), M. Jean-Michel CATELINOIS (pouvoir à M. Alain GALLU), Mme Rachel COTTA (pouvoir à M. Yves BOYER), M. Thierry DAYRE (pouvoir à Mme Christelle RUYSSCHAERT), Mme Marielle FIGUET (pouvoir à M. Bruno ALMORIC), M. Maryannick GARIN (pouvoir à Mme Véronique ALLIEZ), Mme Françoise GONNET-TARBARDEL (pouvoir à Mme Brigitte PUJUGUET), M. Hervé ICARD (pouvoir à M. Julien CORNILLET), Mme Martine MATTEI (pouvoir à M. Christophe MATHON), M. Hervé MEDINA (pouvoir à M. Didier BESNIER), M. Olivier PEVERELLI (pouvoir à M. Yves BOYER), M. Roland PEYRON (pouvoir à M. Olivier SALIN), Mme Françoise QUENARDEL (pouvoir à M. Yves LEVEQUE),

EXCUSÉS : Mme Valérie ARNAVON, M. Eric CAROU, M. Pierre COMBES, Mme Laurence DESFONDS, Mme Christel FALCONE, M. Olivier FAURE, M. Juan GARCIA, M. Jean-Pierre LAMBERTIN, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, M. Karim OUMEDDOUR, M. Christian PEYRON, Mme Marie-Pierre PIALLAT, Mme Katy RICARD, M. Benoît SANCHEZ, M. Anthony ZILIO.

Secrétaire de séance : Mme Aurore DESRAYAUD

## 2. DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

M. Julien CORNILLET, Président, rapporteur, expose à l'assemblée :

Les collectivités comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ont l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget.

Préalablement à la tenue de ce DOB et dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, les exécutifs doivent présenter à leurs assemblées délibérantes un rapport sur les orientations budgétaires.

Les nouvelles dispositions introduites par la loi NOTRe imposent aux maires, présidents des EPCI et présidents des syndicats mixtes de présenter à leurs assemblées délibérantes un rapport sur les orientations budgétaires, les

engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette. Plus spécifiquement, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants, le rapport inclut une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise un ensemble d'informations budgétaires et financières qui doivent être communiquées aux membres des assemblées délibérantes en vue du DOB.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sont fixés par décret.

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents, DÉCIDE :

Vu la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-1, L.5211-9 et L.5211-36,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après avoir pris connaissance du rapport et entendu les débats qui ont suivi sa présentation en séance,

- **De prendre acte** de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) pour le budget du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures

POUR EXPÉDITION CONFORME

Délibération affichée le 10 décembre 2020,

Fait au Syndicat mixte le 10 décembre 2020



Julien CORNILLET